



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 août 2017.

L'assemblée a été réunie sur l'ordre du jour suivant, envoyé par poste et internet le 18 juillet 2017

- Bilan des actions menées depuis 1 an
- La situation à Comiac et à La Luzette
- Point financier
- Elections au bureau
- Les actions à entreprendre
- Questions diverses

Le quorum étant atteint avec 14 présents et 12 pouvoirs, la présidente, Brigitte Briard, ouvre l'assemblée à 10 h et donne la parole au secrétaire

Bilan des actions depuis le 4 août 2016,

Nous avons

- continué à faire signer notre pétition qui comporte maintenant 1357 signatures.
- pris contact avec l'association Stop Eole Parlan qui lutte contre l'extension du parc éolien de la Luzette en direction du Cantal ; une réunion de travail a eu lieu le 29 juillet
- envisagé d'écrire au préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec Serge Martinet qui se plaint des nuisances provoquées à Fontbelle par les éoliennes de La Luzette dont l'une est à 700 m de sa maison
- discuté avec maître Izembard qui est d'accord pour assurer notre défense.
 - **Brigitte** donne lecture de la lettre envoyée par Maître Izembard au maire délégué de Comiac pour demander la désinstallation du mât de mesures. Cette désinstallation aurait dû être faite depuis janvier 2015 !
 - **Brigitte** nous parle aussi des nuisances sonores et infrasonores subies par la famille Martinet depuis l'installation des éoliennes.
 - lecture est faite de la lettre de Valémo, exploitant les aérogénérateurs de la Luzette. Cette lettre, envoyée le 25 novembre 2016 stipule que la campagne de mesure de son ne pourra se faire qu'au printemps 2017. Or à ce jour, rien n'a été fait !
- téléphoné chaque mois au responsable de la DREAL à Cahors pour savoir si le dossier de Comiac était déposé ; la seule information a été que fin janvier, ses services ont été approchés par le promoteur, mais que, depuis, aucun dossier ICPE sur la commune de Sousceyrac en Quercy ou sur Comiac n'a fait l'objet ni d'une étude, ni d'un dépôt
- envoyé chaque mois une newsletter : la dernière a été envoyée par mail à 319 personnes et par la poste à 2 personnes adhérentes qui n'ont pas internet.
- Le site continue à être visité :
 - En 2016, 4430 visiteurs soit une moyenne de 12,5 visiteurs par jour
 - Depuis janvier 2017, il y a eu 3117 visiteurs ce qui fait une moyenne de 15 visiteurs par jour, avec des pics lors des envois de news.
 - Le mois de mars a été exceptionnel : 996 visiteurs ; moyenne de 32 par jour, mais depuis avril la moyenne par jour est de 9 visiteurs.
- Il faudrait donner des informations afin de rendre le site plus réactif.
- Le 30 juin, l'APPGE était présente à l'inauguration du parc de La Luzette aux côtés des autres associations du secteur ; vous avez pu en lire dans la news et sur le site..
 - **Benoît** et Barbara étaient présents à cette manifestation, il pleuvait beaucoup, les organisateurs et les élus ont pu voir les opposants qui distribuaient des tracts. Le sous-préfet a été l'une des rares personnalités à saluer les opposants. Il est à noter que des journalistes étaient présents et n'ont pu avoir comme annonce que : « nous ne communiquerons pas sur la production car l'année a été peu venteuse ! » Ce qui n'a pas empêché ces journalistes de reprendre les annonces de la publicité. **Cela pourrait donner à penser que les résultats sont très loin des résultats promis par Valémo !**

- D'un point de vue plus général, Gilles fait partie, avec André, du conseil d'administration de la FED qui regroupe plus de 1050 associations
 - La FED a déposé avec l'autre fédération « Vent de Colère » des requêtes en Conseil d'état,
 - L'une demande le rétablissement du permis de construire puisque le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 dispense les éoliennes de ce permis
 - L'autre contre 2 décrets du 28 avril 2017 et du 6 mai favorisant les parcs éoliens d'au plus 6 aérogénérateurs : le tarif de rachat serait pendant 20 ans de 75€ / MWh et cela pourrait s'appliquer aux 2/3 des sites, il suffit de partager les sites en parcs de 6 aérogénérateurs pour bénéficier de ces tarifs et cela sans qu'il y ait de concurrence entre les promoteurs.
 - La FED a soutenu et parfois aidé les nombreuses manifestations de mars et début avril contre les parcs éoliens terrestres ou maritimes.
 - Plus récemment, les habitants de Bourrière se sont retrouvés en conflit avec la préfecture de l'Aude et un promoteur éolien sur le pont du Rec, ce conflit qui dure depuis 13 ans a été soutenu par le vice-président de la FED Michel Broncard et par André qui y était présent
 - **André** nous parle de ce qu'il a vécu avec les opposants de Bourrière, du jugement en référé déboutant le promoteur, du fait que les opposants veulent combattre en restant dans la légalité et que l'affaire est loin d'être terminée.
- **Gilles signale que**
 - RTE vient de publier l'aperçu du mois de juin 2017. En comparant le premier semestre 2017 au premier semestre 2016, on obtient
 - pour l'éolien
 - puissance produite : diminution de 6,2 % (de 12 334 GWh à 11 572 GWh)
 - puissance installée : augmentation de 15 % (de 10 470 MW à 12 047 MW)
 - pour le thermique fossile (charbon et Gaz)
 - puissance produite : augmentation de 48 % (de 18 500 GWh à 27 405 GWh)
 - puissance installée : diminution de 2,4 % (de 22 396 MW à 21 856 MW)
 - La production totale a baissé de 2,5 % et la production nucléaire de 4% et si l'on regarde bien l'aperçu de RTE pour juin, on s'aperçoit que la valeur minimale de couverture de la consommation par l'éolien est de 0,1% avec une couverture moyenne de 4,5 % pour une capacité représentant 9,3% de la capacité totale installée en France. Le solde exportateur de juin est de 8,7% de la production totale!

L'éolien n'est pas utilisé pour la consommation française!

 - **Autres nouvelles** qui ne sont pas encore sur le site ou dans la news :
 - Un collectif des victimes des éoliennes se met en place
 - La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux, commence à réagir et une plainte à été déposée pour destruction d'oiseaux protégés par la FNE (fédération France Nature Environnement)
 - Sur l'ouest du Cantal, nos amis luttent pour empêcher la construction d'éoliennes et Philippe Lassus vient de signaler qu'il avait été contacté par le promoteur qui veut installer des éoliennes à Siran.

Dans la discussion qui a suivi sur la Luzette, nous avons entendu Patrick, qui en tant que chasseur du Cantal, nous a indiqué que depuis l'installation des aérogénérateurs,

- des animaux sont partis (sangliers, oiseaux...)
- Une personne est chargée par Valémo de ramasser, tous les 2 jours, les oiseaux morts aux pieds des éoliennes.
- Il a constaté aussi qu'il n'y avait pratiquement plus de chauve-souris ni de milans royaux ; il se pose la question des couloirs de migration des oiseaux.

Le point financier

- Actuellement nous avons, au 2 août 2017, 22 adhérents à jour de cotisation
- Les dépenses :
 - Adhésion FED et don à la FED : 90€
 - Site internet pour éviter la pub : 45€

- A prévoir
 - rémunération de Maître IZEMBARD : 240 €
 - cotisation assurance : 83€

Les finances sont encore bonnes (près de 1500€), mais si une action en justice doit être envisagée pour Comiac, il faudra faire appel à des dons.

Le Conseil d'administration. : il n'y avait pas de nouvelles candidatures, le CA a été reconduit à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

- a. **Présidence : Brigitte Briard** est réélue à l'unanimité
- b. **Trésorier : Jan Svatos** expose le problème de son installation en Afrique pour raisons professionnelles, mais il sera à Comiac pour les vacances. Après discussion, Benoit Briard accepte d'être trésorier adjoint. **Jan Svatos** est donc réélu trésorier à l'unanimité et **Benoît Briard** est élu trésorier adjoint, à l'unanimité.
- c. **Secrétaire : Gilles Forhan** est réélu à l'unanimité
- d. **Bernadette Forhan est élue à la relecture**

Quelques informations supplémentaires :

- **La justice (AFP du 7 juillet)** vient d'estimer que l'implantation d'éoliennes à proximité d'une maison pouvait justifier **l'annulation pure et simple de la transaction**, si l'acquéreur le réclame. Cela fait jurisprudence
- Rappelons que **les infrasons des éoliennes sont inaudibles pour l'oreille humaine (seuil minimal 50Hz). Les infrasons (inférieur à 20Hz), peuvent se propager sur des dizaines, voire des centaines de kms et il est impossible d'empêcher leur propagation**, seuls quelques animaux pourraient être plus sensibles que les autres. Le porc à sa limite inférieure d'audibilité à 42 Hz, la chèvre à 78 Hz, le cheval à 55 Hz et la vache à 23 Hz. La vache est donc la plus susceptible d'être sensible aux infrasons. Les conséquences sont biologiques avec notamment une baisse de production de lait chez la vache et des déformations osseuses chez le cheval. Pour l'homme, il n'y a aucune étude réellement scientifique mais on a constaté, en particulier des troubles du sommeil, des modifications de tension artérielle, des troubles d'audition, de concentration et de mémoire.

Les actions à prévoir :

- Collationner les témoignages sur les nuisances produites par les éoliennes aussi bien pour les humains que pour les animaux.
- Obtenir une réelle campagne de mesure pour les sons et les infrasons.
- Etudier le problème des pales qui survolent les routes et chemins
- Continuer la veille du projet de Comiac
- Garder le contact avec les autres associations et au besoin les aider
- Continuer le site et les news
- Etudier les vibrations solidiennes
- Interroger, si possible, des vétérinaires et des chasseurs.

L'assemblée s'est terminée à 12 h 15 et certains sont allés déjeuner ensemble à Saint-Saury

Gilles Forhan
secrétaire